

Bordeaux, le 30 juillet 2025

Communiqué de presse

Un cas autochtone de chikungunya détecté dans les Pyrénées-Atlantiques

Un cas autochtone de chikungunya a été détecté dans les Pyrénées-Atlantiques, il a été confirmé par le CNR arbovirose le 29 juillet. La personne a sa résidence à Hendaye mais a circulé en Espagne pour ses activités professionnelles (région de Saint Sébastien). Son état de santé n'inspire pas d'inquiétudes.

Des mesures immédiates ont été mises en œuvre pour limiter tout risque de propagation.

On parle de cas autochtone quand une personne **a contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes**. Pour rappel, le chikungunya **se transmet de personne à personne, uniquement par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique** (moustique tigre présent en métropole) infecté par le virus du chikungunya.

I Des actions de terrain pour stopper la propagation du virus

Pour éviter la propagation de la maladie, Altopictus (l'opérateur de suivi entomologique du moustique tigre dans les Pyrénées-Atlantiques) va réaliser des opérations de démoustication dans plusieurs lieux fréquentés par la personne à Hendaye.

L'objectif est d'éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes qui peuvent transmettre le virus.

De plus, une enquête en porte à porte sera réalisée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et Santé publique France, en collaboration avec la mairie concernée. L'objectif est d'identifier des personnes qui auraient présenté dans les semaines précédentes ou qui présenteraient actuellement des symptômes évocateurs du chikungunya (fièvre supérieure à 38,5°C, douleurs articulaires, éruption cutanée, fatigue, douleurs musculaires) et les informer sur la conduite à tenir.

Enfin, les hôpitaux, les médecins libéraux, les pharmaciens et les laboratoires d'analyse médicale du secteur se mobilisent également pour prendre en charge, dépister et rappeler les mesures de prévention aux personnes qui pourraient présenter les symptômes du chikungunya.

Par ailleurs, la gestion de cas transfrontaliers se fait en étroite collaboration entre les administrations françaises et espagnoles. Des épidémiologistes du département de santé de San Sébastien ont ainsi mené des enquêtes de terrain afin d'évaluer le risque sanitaire pour la population.

I Adopter les bons gestes pour se protéger et protéger ses proches

1. Se protéger des piqûres de moustiques

Il est conseillé :

- D'installer des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées ;

- De porter des vêtements couvrants et amples ;
- D'utiliser un ventilateur pour éloigner les moustiques.

Dans le territoire concerné (commune de Hendaye), il est recommandé d'appliquer un répulsif cutané, notamment le matin et en fin de journée, après avoir pris conseil auprès de votre pharmacien sur le produit à utiliser.

2. Eviter la prolifération des moustiques

Il faut supprimer les **eaux stagnantes** dans lesquelles les moustiques se développent, [en suivant des gestes simples et efficaces](#) à faire une fois par semaine :

- Vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (mobiliers de jardin, bâches...);
- Ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (jouets des enfants, seaux, arrosoirs);
- Fermer hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine assure la surveillance du moustique tigre et mobilise les collectivités pour lutter contre sa prolifération grâce à l'adoption de mesures adaptées. Chaque année, elle diffuse une [campagne de communication « Pas de quartier pour les moustiques »](#) et met à disposition des Mairies une Plateforme dédiée (outils de prévention, actions de mobilisation sociale,...) : [Moustique Tigre – Santé Environnement Nouvelle-Aquitaine](#).

3. Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs : forte fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, fatigue, maux de tête, éruption cutanée.

I Chikungunya : une surveillance renforcée en France

Entre le 1er mai (début de la surveillance renforcée) et le 29 juillet 2025, ont été identifiés en France :

- 14 épisodes de transmission autochtone de chikungunya et 5 épisodes de transmission de dengue dans l'hexagone (55 cas au total)
- 867 cas importés de chikungunya,
- 659 cas importés de dengue,
- 3cas importés de Zika.

L'ARS et Santé publique France rappellent l'**importance du signalement des cas** qui permet **une intervention rapide visant à limiter la transmission autochtone de la maladie**.

[Lien vers le Bulletin de Santé publique France - Chikungunya, dengue et zika en France hexagonale. Bulletin de la surveillance renforcée du 30 juillet 2025](#)

>> Pour en savoir plus

- ⇒ <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre>
- ⇒ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/la-maladie/#tabs>
- ⇒ <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr